

# Assurance des risques sociaux

## Infos pratiques

---

- > ECTS : 4.5
- > Nombre d'heures : 24.0
- > Langue(s) d'enseignement : Français
- > Niveau d'étude : BAC +4
- > Période de l'année : Enseignement huitième semestre
- > Méthodes d'enseignement : En présence
- > Forme d'enseignement : Cours magistral
- > Ouvert aux étudiants en échange : Oui
- > Campus : Campus de Nanterre
- > Composante : Sciences économiques, gestion, mathématiques et informatique

## Présentation

---

Ce cours présente aux étudiants les mécanismes assurantiels qui visent à prévenir et à gérer les dommages qu'entraînent les risques sociaux (maladie, accident, perte d'emploi, vieillesse). Nous verrons comment les risques sociaux sont pris en charge à un premier niveau de protection par les pouvoirs publics (la Sécurité Sociale, l'Assurance chômage, l'État ou encore les collectivités locales) et à un second niveau, souvent de façon complémentaire, par les organismes d'assurances privées (les sociétés d'assurance / mutuelles / institutions de prévoyance).

Il est montré comment tous ces mécanismes de gestion collective des risques reposent sur le versement de cotisations : les ménages doivent avoir préalablement cotisé pour pouvoir bénéficier d'une indemnisation financière en cas de réalisation d'un risque social (les caisses de retraite garantissent le risque vieillesse, l'assurance chômage garantit le risque de perte d'emploi, l'Assurance maladie couvre les dépenses de santé etc.).

Le cours insiste sur les différences entre protections publique et privée: la couverture publique (obligatoire) de certains risques sociaux relève à la fois d'une logique d'assurance et d'une logique d'assistance (l'indemnisation

du chômage permet à la fois de verser des prestations à des chômeurs qui avaient cotisé et à en verser aux chômeurs n'ayant pas cotisé ou cotisé insuffisamment, et à ceux qui ont épuisé leurs droits à l'allocation chômage de base, la CMU permet de rembourser les dépenses de santé des plus démunis etc....), alors que les assureurs privés n'indemniseront jamais des individus n'ayant pas cotisé au préalable.

## Objectifs

---

- \* comprendre des mécanismes de partage des risques et de mutualisation, inhérents à l'assurance, qu'elle soit publique ou privée
- \* mettre l'accent sur les dangers qu'il y aurait à laisser entre les mains du privé l'entièreté du système de protection des risques sociaux (risques de discrimination et d'exclusion).

## Évaluation

---

Session 1 : contrôle continu 50%, examen final 50% (sous forme d'épreuves écrites)

Session 2 : examen final 100%

## Pré-requis nécessaires

---

- \* avoir suivi un cours d'Introduction à l'assurance, et un cours d'économie dans l'incertain
- \* s'intéresser à l'actualité économique et politique.

## Compétences visées

---

- \* connaître les rôles des principales institutions qui contribuent à la gestion des risques sociaux (sociétés et mutuelles d'assurance, pouvoirs publics);
- \* connaître les principes (prévention, mutualisation et diversification) qui permettent la gestion collective des risques ;
- \* bien cerner les différences de fonctionnement des mécanismes de protection sociale publique/privée

## Bibliographie

---

- \* Chiappori P-A., Risque et assurance, Flammarion (Dominos), 1996.
- \* Esping -Andersen G., Trois leçons sur l'Etat-Providence, Seuil, 2008.
- \* Ewald F., L'assurantialisation de la société française , Les tribunes de la santé, n°2, 2011.
- \* Matheu M., La décision publique face aux risques , La Documentation Française, 2002.

## Contact(s)

- > **Nathalie Fombaron**  
Responsable pédagogique  
fombaron@parisnanterre.fr